

OPTIMISATION DE LA PAIE DANS LA CONVENTION COLLECTIVE PAPIERS CARTONS (IDCC 3238)

W06

DURÉE

1 jour (7 h)

EFFECTIF

Min. 4 / max. 12 personnes

PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Partenaires labellisés

TARIF

En intra :

• 1 600 € HT/jour

Hors frais de mission

En inter :

• Nous consulter

Public visé

- Service paie
- RH
- Juristes en droit social

Objectifs pédagogiques

- Acquérir ou renforcer la connaissance de la convention collective production et transformation des Papiers Cartons (IDCC 3238)
- Identifier et valoriser les différences entre les règles conventionnelles et celles de l'entreprise
- Élaborer une cartographie juridique de ces différences
- Connaître les erreurs à ne pas commettre et maîtriser les risques

CONTENU DE LA FORMATION

La rémunération de base

- Minima conventionnels : périodicité, montant et assiette de calcul des minima
- Primes et avantages « usuels »

Les apprentis et leurs contrats de professionnalisation

- Taux et assiettes

Les congés

- Congés payés (brève introduction) : modalités d'acquisition et de prise
- Avantage pécuniaire d'ancienneté OETAM
- Congés payés d'ancienneté TAM et IC
- Congés maternité et paternité

La prévoyance, le maintien de salaire, les frais de santé et la retraite

- Conditions d'application de l'accord de branche
- Prévoyance et maintien de salaire en cas d'arrêt de travail
- Montants et taux
- Assiette de calcul
- Qui cotisait à l'AGIRC ?

Les représentants du personnel

- Réunions paritaires de branche
- Financement des activités sociales et culturelles (CSE)

La rupture de contrat de travail

- Assiette de calcul de l'indemnité de licenciement
- Taux, montant et majoration de l'indemnité
- Calcul de l'indemnité de non-concurrence
- Spécificité de la rupture des IC en cas d'arrêt maladie

Les rémunérations supplémentaires (approfondissement selon les problématiques réelles des stagiaires)

- Paiement des heures et jours supplémentaires des forfaits jours
- Augmentation « automatique » de salaire des IC
- Garantie de salaire en cas d'inaptitude
- Pause rémunérée
- Dépassement de l'horaire normal (ouvriers)
- Dimanche et jours fériés (OETAM et IC)
- Médaille du travail (OETAM)
- Prime de pénibilité et d'insalubrité (ouvriers)
- Rappel pour travaux exceptionnels (OETAM)
- Remplacement de salariés (OETAM)
- Déplacements de courte et longue durée (OETAM et IC)
- Restructurations (OETAM et IC)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Le contenu de la formation peut être adapté et modulé en fonction des besoins et demandes spécifiques des apprenants dans le respect des objectifs de formation visés.

Notre programme peut se décliner en INTRA, VISIO et SUR-MESURE.

ÉVALUATION

- Évaluation formative tout au long de la formation (exercices pratiques)
- Évaluation des acquis en fin de formation
- Bilan de satisfaction des stagiaires
- Attestation de fin de formation